

222C1563  
FR0000053076-OP013-R03

21 juin 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

**ADA**  
(Euronext Growth Paris)

**Complément à D&I 222C1321 du 31 mai 2022**

- 1- Le 21 juin 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ADA en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 31 mai 2022, par Banque Degroof Petercam SA, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Groupe Rousselet, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Crowe HAF, représenté par M. Olivier Grivillers, mandaté le 20 avril 2022 par le conseil d'administration de la société ADA en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ADA en date du 21 juin 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ADA sont applicables.